

Caisse régionale :
NORD MIDI-PYRENEES
Votre Agence :
MONTAUBAN GAMBETTA

R 812 N006 00350

M FILHOL NICOLAS
ROUTE DU MALBEC
46700 VIRE SUR LOT

Assureur : Predica
N° Adhésion : 812 00867102051
N° Police : 80202809413
N° Client : 00000745920

ASSURANCE DES PROFESSIONNELS

Votre attestation de cotisations Madelin 2025

Monsieur NICOLAS FILHOL,

ATTESTATION DE COTISATIONS POUR L'ANNEE 2025

Contrat : PROTECTION REVENUS PRO OPTIMUM
Assureur : Predica
Adhérent-assuré : NICOLAS FILHOL
Montant des cotisations effectuées en 2025 : 837,88 €
Dont cotisations éligibles à la déductibilité : **816,37 €**

Nature des garanties : Prévoyance complémentaire
Association souscriptrice: Andecam
Date de l'adhésion : 6 décembre 2022

Informations :

Vos cotisations sont déductibles dans la limite des plafonds fixés par l'article 154 bis, II du Code Général des Impôts.

Si votre statut professionnel a évolué au cours de la dernière année, pensez à vérifier que vous pouvez toujours bénéficier du régime fiscal Madelin et donc de la déduction des cotisations d'assurance.

La présente attestation est délivrée pour les cotisations versées dans l'année civile. Si votre exercice comptable ne coïncide pas avec l'année civile, la déduction s'opère sur les cotisations versées au cours de l'exercice comptable clos en 2025.

La part de cotisation relative à la garantie " Exonération de la cotisation " n'est pas déductible de votre bénéfice imposable.

Vous pouvez contacter votre conseiller si vous avez besoin d'informations complémentaires.

Bien cordialement.

Le Service de Gestion

Cette attestation est à conserver à l'appui de votre comptabilité.

